

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

(Honoraires TTC au 1^{er} Janvier 2018)

Moins de 200 000€	10 000€
De 200 001€ à 400 000€	5%
De 400 001€ à 800 000€	4%
Au-delà de 800 000€	3%

« Les honoraires seront à la charge de l'acquéreur ou le cas échéant à la charge du vendeur suivant ce qui aura été établi sur le mandat de vente »

HONORAIRES DE TRANSACTIONS PROFESSIONNELLES

(Honoraires HT au 1^{er} Janvier 2016)

Locaux commerciaux et bureaux	7.5% du prix de cession avec un minimum de 7 000€
Honoraires fonds de commerce et cession de parts sociales	7.5% du prix de cession avec un minimum de 7 500€ HT

SARL Groupe Solis au capital de 100 000€ - RCS Nantes N° SIREN : 500139050 – Carte professionnelle N°1876 délivrée par la préfecture de la Loire-Atlantique – Garantie financière par Allianz IARD 87 rue Richelieu 75002 Paris, pour un montant de 110 000€